

Application
territoriale
locale
d'aménagement
souhaitable



Echirolles construit durablement la ville de demain



Référentiel
d'aménagement
durable
le mode d'emploi



ville d'Echirolles



Le référentiel
d'aménagement
durable ATLAS —
pour Application
territoriale locale
d'aménagement
souhaitable —
propose un outil
incitatif, pratique
et novateur pour
intégrer les enjeux
de développement
durable aux opérations
d'aménagement sur
Echirolles.





RÉFÉRENTIEL

Le référentiel fixe et évalue des objectifs, afin d'accompagner les constructeurs de la ville dans des opérations ambitieuses et vertueuses.



Elaboré à l'échelle communale, le référentiel est coordonné avec les différents documents cadres existants ou en cours – SCOT (Schéma de cohérence territoriale), PDU (Plan de déplacements urbains), PPA (Plans de protection d'atmosphère), PLH (Programme local de l'habitat), PLU (Plan local d'urbanisme), Projet de ville, Agenda 21, Plan énergie climat... Ses critères de performance supérieure enrichissent les exigences réglementaires.



Comment l'utiliser ?

Intuitif et ergonomique, ce tableau calculateur peut facilement être pris en main. Après avoir inscrit le nom de l'opération, choisi le secteur et la nature de l'opération (construction neuve ou réhabilitation), l'opérateur renseigne le niveau de performance à atteindre pour chacun des indicateurs. Chaque niveau est pondéré par un certain nombre de points. Le total de ces points par enjeu permet de déterminer si l'enjeu est validé.

Quel intérêt ?

La Ville d'Echirolles a souhaité se doter d'un cadre incitatif et pédagogique pour réaffirmer son positionnement en matière de développement durable.

- Il assure une approche intégrée des enjeux de développement durable dès la phase de conception.
- Il permet de questionner les constructeurs aux différentes étapes d'avancement des projets, de les orienter et les guider.

Pour qui ?

Il sera remis en amont des réflexions sur les projets à tous les porteurs d'opération de construction neuve ou de réhabilitation de bâtiments sur le territoire de la Ville d'Echirolles.

Quels enjeux et thématiques ?

Cadre de vie : mixité lien social, confort d'usage du bâti, qualité des espaces extérieurs, gestion des déchets.

Nuisance et santé : qualité de l'air, confort acoustique, nuisances électromagnétiques, confort climatique des espaces extérieurs.

Mobilité : place de la voiture, déplacements alternatifs.

Energie : performance de l'enveloppe, confort d'été, performance des équipements, recours aux énergies renouvelables et de récupération.

Biodiversité : présence de la biodiversité, continuité de la biodiversité à l'échelle du territoire.

Eau : préservation de la ressource en eau, gestion des eaux pluviales.

ATLAS s'inscrit dans une démarche engagée de longue date à Echirolles autour du développement durable sous tous ses aspects.

C'est particulièrement vrai en termes d'aménagement urbain. Agenda 21, Plan climat énergie, charte de la participation citoyenne et démarche d'écoquartiers positionnent la ville comme un territoire d'innovation. Une délibération cadre "Echirolles, territoire durable 2016-2020" rappelle l'ambition de faire d'Echirolles une commune "post-carbone".



Agenda 21

La prise en compte du développement durable dans les politiques de la Ville est une préoccupation de longue date pour Echirolles. Engagée depuis les années 2000 dans un Agenda 21, la commune consulte régulièrement sa population pour travailler ensemble à améliorer le cadre de vie.

Préservation de l'environnement

élaboration d'un plan de conservation du crapaud calamite (quartiers Ouest) conciliant activités économiques, construction de logements et préservation de la biodiversité (ci-dessous : un corridor écologique).



Aménagement urbain et déplacements

800 logements de la ZAC Centre 2 conçus avec des chartes de qualité environnementale du bâti et de l'espace public.



Démarche d'écoquartier

Après une ZAC au centre-ville dès les années 2000, le prochain projet de renouvellement urbain des Villeneuves poursuit cet engagement à travers la démarche de smart city.



Les prix de la Ville d'Echirolles

En 2005, pour construire et piloter son Plan énergie climat, la Ville d'Echirolles a élaboré un plan d'actions en expérimentant la déclinaison nationale du label européen European Energy Award : le label Cit'ergie. La Ville d'Echirolles obtient la labellisation dès sa création en 2007 et le label a été renouvelé en juin 2016.



Le référentiel s'appuie sur deux annexes majeures qui permettent de définir les niveaux de performance à atteindre en fonction des priorités d'un secteur donné.

Centre Ville

Présentation du secteur Centre Ville

Le Centre Ville, quartier récent lancé dans les années 1990, s'est construit au fil de quatre opérations d'aménagement (ZAC). Conçu selon des principes de mixité sociale et fonctionnelle, il concentre des lieux d'attractivité avec de nombreux commerces et services, des espaces publics qualitatifs, ainsi que la présence d'équipements administratifs, sportifs, culturels, de santé ou de loisirs rayonnant à l'échelle de l'agglomération. Le secteur bénéficie d'un réseau viarie bien tracé et d'une bonne desserte de transports en commun, développée notamment grâce au tram. Il se compose d'un bâti collectif, construit et raisonné sur le principe d'îlots ouverts dont les cours sont privatifs et végétalisés. Ces avancées en matière d'urbanisme du secteur sont le résultat des réflexions issues de la démarche Agenda 21 mise en œuvre par la ville. En complément, sur une partie de la ZAC Centre 2, une charte de qualité environnementale signée par les constructeurs a été mise en œuvre dès 2005. Le Centre Ville est basé sur le traitement qualitatif des espaces publics, qui lui a valu le prix spécial du Jury 2005 des « trophées de l'aménagement urbain du Monteur » particulièrement pour la Place des 5 Fontaines.



Profil d'aménagement durable du secteur Centre Ville

L'analyse des atouts et des contraintes de ce secteur a permis de mettre en évidence les enjeux à prendre en compte dans les projets d'aménagement, de construction ou de réhabilitation en les classant selon trois niveaux de priorité.

Très prioritaire		Prioritaire		Standard													
Cadre de vie		Santé / Bien-être		Mobilité		Énergie		Biodiversité		Eau							
Mixité et lien social	Confort d'usage de l'habitat	Qualité des espaces extérieurs	Qualité de la gestion des déchets	Qualité de l'air	Confort acoustique	Confort climatique et qualité de l'air intérieur	Nuisances électromagnétiques	Place de la voiture	Déplacements alternatifs	Performances de l'éclairage	Performances des équipements	Confort et état des usagers	Régulation énergétique et de l'habitat	Présence de la biodiversité	Conformité à la réglementation sur le habitat	Préservation de la ressource	Section des eaux pluviales

Référentiel Aménagement Durable – Echelles – Présentation Secteurs

Exemple fiche secteur

La définition des niveaux de priorité (Standard, Prioritaire ou Très prioritaire) affectés à chaque enjeu environnemental sur un secteur donné s'est appuyée sur une hiérarchisation des objectifs liée au diagnostic territorial.

Chaque secteur dispose d'une fiche de présentation. Elle fournit des renseignements généraux sur le secteur, indique le classement de chaque enjeu et présente des tableaux détaillant l'état des lieux et les objectifs à atteindre.

Pourcentage de pleine terre

- THEMATIQUE : Eau
- ENJEU : Gestion des eaux pluviales
- OBJECTIF : Favoriser l'infiltration par les sols

Pourquoi cet indicateur ?

La présence de pleine terre sur le linéaire d'une opération offre plusieurs intérêts. Elle permet en premier lieu une infiltration immédiate d'un volume significatif des précipitations météorologiques, participant ainsi directement à la capacité d'infiltration des eaux pluviales. La pleine terre bénéficie par ailleurs d'une capacité à accueillir des végétaux munis d'un système racinaire important, permettant ainsi de développer un écosystème riche mais également des plantations à hautes tiges, sources d'intérêt tant au plan de la biodiversité, que du bioclimatisme et du confort d'usage de l'opération. La terminologie de « pleine terre » s'applique à une épaisseur de terre ne présentant pas de couche minérale artificielle sur une hauteur minimum d'1 m à partir du sol. L'évaluation du pourcentage de pleine terre présent dans l'opération permet d'estimer la part de la surface au sol qui répond à cette caractéristique ramenée à la surface totale du linéaire de l'opération.

Comment l'établir ?

Il s'agit d'établir le pourcentage de surface pleine terre par rapport à la surface totale du linéaire de l'opération.

$$\frac{\text{Surface de pleine terre}}{\text{Surface totale de l'opération}}$$

Niveaux de l'indicateur

Indicateur	Neuf	Réhabilitation
Pourcentage de pleine terre	TP : supérieur à 20%	TP : augmentation de plus de 15% par rapport à l'existant
	P : supérieur aux Indicateurs du PLU et inférieur ou égale à 20%	P : augmentation comprise entre 10% et 15% par rapport à l'existant
	E : respect des indicateurs du PLU	E : augmentation inférieure à 10% par rapport à l'existant

La nature en ville apporte de multiples bénéfices !



Quel document justifie l'atteinte de la cible ?

- Description permettant d'attester de la bonne mise en œuvre dans la notice établie en phases APD / PC
- Plans et éléments graphiques traduisant la surface de pleine terre prévue
- Note de calcul du pourcentage de pleine terre

Exemple fiche indicateur

Chaque enjeu est décliné selon un certain nombre d'indicateurs qui permettent d'évaluer l'opération et de déterminer si elle répond aux objectifs fixés préalablement.

Chaque indicateur possède un niveau (Non applicable, Base, Performant ou Très performant) appliqué selon les performances de l'opération évaluée.

Ces critères techniques permettent d'estimer la performance de l'opération.

Il existe en tout 69 indicateurs applicables aux constructions neuves et aux opérations de réhabilitation.

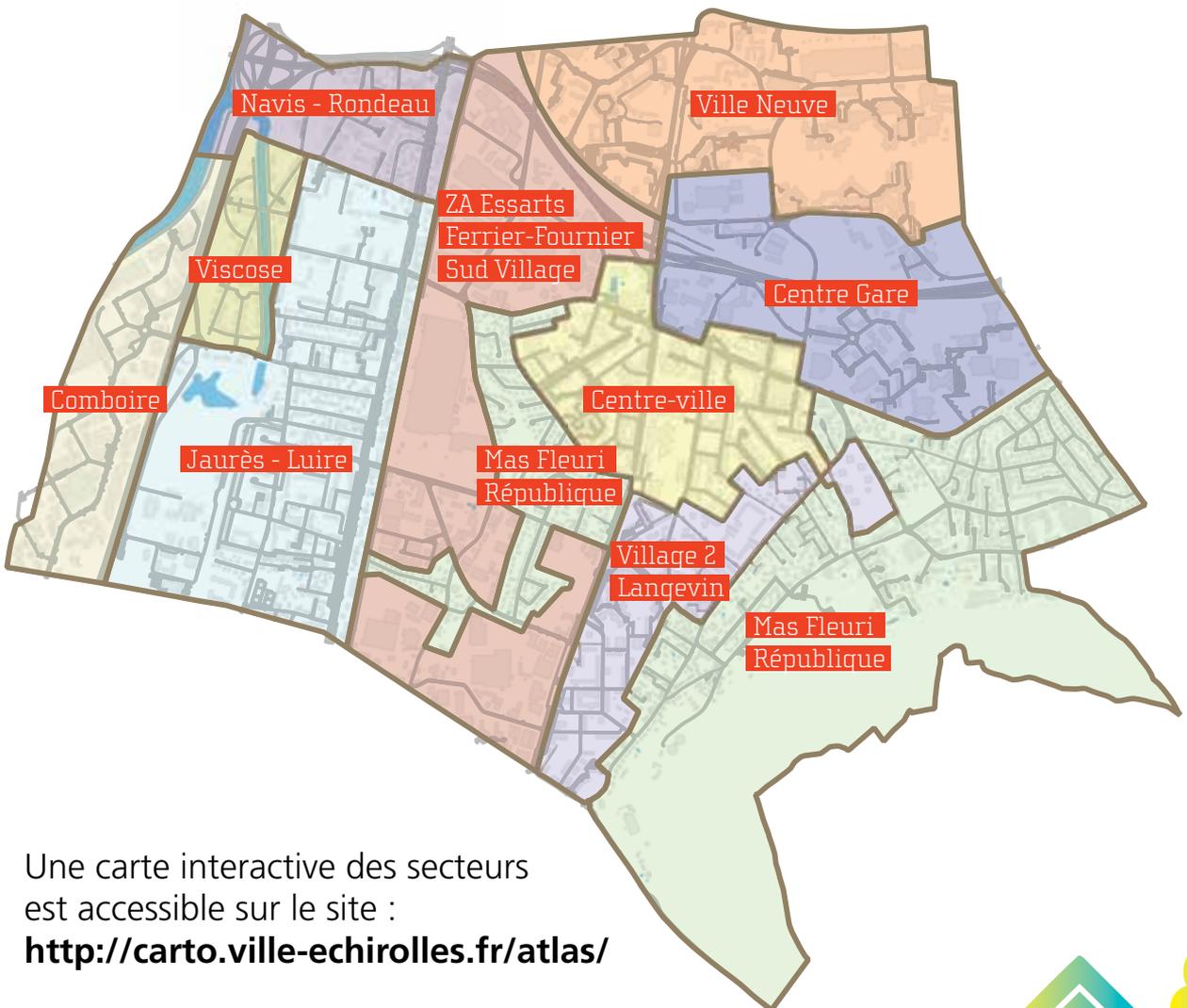




REPERE

Ce découpage décline les enjeux d'aménagement à différentes échelles. Il doit permettre à la Ville d'atteindre des objectifs globaux d'aménagement durable ainsi que des objectifs par secteur en fonction des spécificités du terrain.

Carte des secteurs



Une carte interactive des secteurs est accessible sur le site : <http://carto.ville-echirolles.fr/atlas/>





Pour en savoir plus :
www.ville-echirolles.fr



Rédacteur : Direction de la ville durable
Correcteurs : Direction de la ville durable, Ville d'Echirolles
Graphisme : David Fraisse pour le service Communication de la Ville d'Echirolles, octobre 2016
Conception, coordination : service communication
Photos : Emilie Chaix, Valérie Gaillard, LPO, Lionel Jacquard, Jean-Jacques Katchadourian, Jean-François Lorenzin, Salima Nekikeche, © Objectif Altitude
Imprimé sur papier recyclé

Le référentiel d'aménagement durable a été élaboré en interne par les services de la Ville, à partir des études de Terre.Eco (bureau d'études HQE, Aménagement Durable et Energie)